



**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 24 novembre 2022  
Convocation du : 18 novembre 2022  
Conseillers en exercice : 35  
Conseillers présents : 26

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le vingt quatre novembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

**PRESENTS** : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Dominique BAILLEUL, Rut LERNER-BERTRAND, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Grégory PICKEU, Valérie PRINGUEZ, Lahcem AIT EL HAJ, Thomas BLACTOT, Alexis DEBUISSON, Philémon BRUNET, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Caroline BAURANCE, Michel PLOUY, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : Catherine DE PARIS, Philippe CATTOIRE, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Désiré BAILLON, Mylène MERAD ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Hugues QUESTE, Sylvie GUSTIN, Grégory PICKEU, Rut LERNER-BERTRAND, Laurent DERONNE, Michel PLOUY, Céline LEROUX conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENT**: Nicolas HOURDRY

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Grégory PICKEU

DE22.198

**CULTURE**  
**MEDIATHEQUE**  
**REGLEMENT INTERIEUR**

*Autorisation - Approbation*

☞

Depuis l'ouverture de la médiathèque, plusieurs conditions d'accès, services proposés et modalités de prêt ont fait l'objet de modifications :

- Emprunt de jeux
- Unification des conditions de réservation, quel que soit le support
- possibilité d'impression à partir des postes multimédia (limitée à 5 feuilles A4 dans le mois)
- Retrait de l'interdiction des portables au sein de la médiathèque
- Retrait de l'interdiction de boire et manger au sein de la médiathèque
- modalités d'usage de la boîte de retour extérieure.

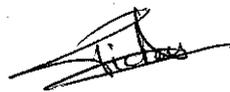
Il est proposé aujourd'hui une nouvelle modification permettant d'autoriser le prêt de 20 documents, quel que soit le support, et non plus 5 documents par type de support.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, il convient de régulariser le règlement intérieur en application.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider le nouveau règlement intérieur de la médiathèque.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Ainsi fait et délibéré  
comme ci-dessus,



**Grégory PICKEU**  
Conseiller Municipal  
Secrétaire de Séance

Pour expédition conforme,  
Le Maire,



**Bernard HAESBROECK**  
Vice-Président de la Métropole  
Européenne de Lille